MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29-8-88036415

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL : 90 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A.
(7) 8954348
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

11 Avril 1985 N° de série continue 51 Bulletin n° 4

SOMMAIRE :

- Colza : méligèthes
- Maïs : lutte contre les ravageurs au semis et en début de végétation
- Dépliant protection des cultures de maïs.

COLZA :

MELIGETHES

Ces insectes sont présents sur les parcelles en toutes zones depuis la période de beau temps des premiers jours du mois d'avril.

Les dégâts débutent dès que les boutons floraux sont visibles entre les feuilles et se poursuivent jusqu'aux premières fleurs.

Le seuil d'intervention est de :

- un méligèthe par plante au stade "boutons accolés".
- deux méligèthes par plante au stade "boutons séparés".

La protection des cultures doit donc être assurée dès à présent (voir la liste dans produits utilisables sur le tableau joint au bulletin du 27 février. Produits de traitement: Cypèrméthrine : 20 g/ha ; Deltaméthrine : 5 g/ha ; Fenvalérate : 40 g/ha ; Parathion Ethyl : 200 g/ha ; Parathion Méthyl : 200 g/ha ; Lindane : 200 g/ha ; Méthidathion : 250 g/ha ; Endosulfan : 250 g/ha ; Dialiphos : 600 g/ha ; Bromophos : 500 g/ha ; Phosalone : 1 000 g/ha).

P 111

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 1640 AD

MAÏS :

Nous vous faisons parvenir avec ce bulletin un dépliant concernant la protection des cultures de maïs. Conservez le. Nous y ferons référence tout au long de la saison.

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS, AU SEMIS ET EN DEBUT DE VEGETATION

Le tableau "Désinfection du sol" du supplément "Protection des cultures de maïs" précise l'action des produits sur taupins, scutigerelles et oscinies :

- Taupins, scutigerelles : la connaissance de l'infestation des parcelles, par l'examen de prélèvements de terre à la bêche, aux périodes de l'année où les ravageurs sont en surface (sol humide, température douce) permet de décider du traitement. Dans les situations de forte infestation, il faut choisir le lindane ou retarder le semis si on utilise un produit appliqué en localisation afin de s'assurer que la rémanence d'action du produit sera suffisante.
En culture intensive on peut préférer utiliser un produit à large spectre pour protéger le maïs en début de croissance contre l'ensemble des ravageurs.

- Nématodes : le suivi des parcelles permet d'évaluer le risque. Le Témik M est autorisé sur nématodes. Le Curater a une action sur ces ravageurs. D'autres produits sont à confirmer : carbosulfan, benfuracarbe, furathiodarbe, terbuphos.

- Mouches des semis : la mouche des semis pond sur sol nu, finement travaillé, souvent après apport de matière organique. Les dégâts sont à craindre pour les semis précoces avec une levée lente du maïs. En zones à risque, intervenir au semis : l'ensemble des produits autorisés en traitement de sol sur maïs, est efficace.

- Limaces : ces ravageurs sont les plus fréquents. Surveiller les cultures et intervenir si nécessaire, avec un produit antilimace (mercaptodiméthur et métaldehyde).

- Tipules : les populations de larves dans le sol peuvent être importantes sans entraîner de dégâts, si une croissance rapide du maïs et la sécheresse ne favorisent pas une attaque des tipules sur la partie aérienne de la végétation. Il est préférable d'attendre et d'intervenir, en cas d 'attaque, après la levée de la culture. En effet, les larves sont âgées et résistent aux traitements en plein, avant semis, au lindane et probablement au Lorsban ou au Krégan. Les produits autorisés sur noctuelles sont utilisables. Les appâts sont efficaces, sur sols humides, s'ils ne se délitent pas sous l'action de la pluie. Les pulvérisations faites au crépuscule avec au moins 800 litres d'eau sont alors possibles : l'Orthène est actif, le Décis est irrégulier. D'autres produits sont utilisés dans la pratique Lorsban L 16 ou Krégan à 3 kg de produit commercial/ha, parathion à 500 g de matière active/ha, lindane en post-levée du maïs.

- Oscinies et géomyza : en l'absence de traitement de sol, dans les zones à risque, on peut intervenir par pulvérisation au stade 1,5 à 2 feuilles du maïs, si les conditions climatiques sont défavorables à la culture : chlorfenvinphos ou trichloronate à 500 g de matière active/ha.